



40 av Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX PLAGE

BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, crée le 08 juin 2003

(Gratuit) Janvier 2017 N° 17

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :

G. ANDRAULT

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

Y. GEFFRAY

Trésorier :

J. CAMUS

Trésorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

Membres assistants :

JC. BLANCHE

B. MENIER

F. MOTTE

JM. REDONNET

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

LE MOT DU PRÉSIDENT...

Chers amis navigateurs, adhérents, Rivedousais, à vous tous,

En compagnie de l'ensemble des membres du bureau de notre association, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à tous vos proches une...

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2017 !!!

En ces premiers jours, nous voyons émerger un soupçon d'espoir quant à l'éventualité de l'équipement partiel, la modernisation et surtout, la sécurisation de notre port.

La première information favorable est qu'une seconde table ronde aura lieu à la Préfecture le 10 février prochain, proposition de Mr Tournaire, secrétaire général de la Préfecture. Participeront, l'ensemble des services régionaux d'état concernés et pour représenter Rivedoux, notre Maire, deux membres du conseil municipal, l'architecte Mr Salbert, ainsi que moi-même.

Ce futur débat est un signe encourageant et laisse entrevoir que nos espoirs deviendront peut-être réalité très bientôt. Cependant, soyons bien conscients que rien n'est encore gagné, car ce n'est pas une surprise de constater qu'à chaque fois que l'on veut faire quelque chose d'utile, de constructif et servant la société, il faut du temps, des efforts répétés d'explications et de persuasion, pour que les décideurs daignent cautionner le nécessaire comme le raisonnable.

À l'écho de divers murmures ruraux, certains Rivedousais et pas seulement, se posent encore cette question : « Pourquoi tant de détermination de la part de l'APPRP à souhaiter et œuvrer pour l'aménagement même partiellement notre port communal » ?

Afin d'attester de l'évidence déjà établie pour une très large majorité d'entre nous, je répondrai donc aux quelques autres par l'énoncé de ces questions :

- *La notoriété et l'économie de notre village ne sont-elles pas essentiellement dues à l'espace marin qui nous entoure et à l'attrait qu'il procure sur le plan touristique ? Imaginez ce que serait notre village, loin de l'océan ?!...*
- *Notre port, lieu de convivialité déjà bien usité, n'est-il pas l'une de ces images locales principales, ainsi que le sont les autres partout en France ?*
- *N'est-il pas logique et nécessaire de moderniser ce petit port à l'image de ceux de notre Ile, tous également situés en milieu classé ?*
- *Est-il superflu de sécuriser les bateaux amarrés, ainsi que leur accès pour leurs propriétaires ? Faut-il attendre l'accident pour se lamenter puis agir ?*

La raison étant l'une des valeurs incontournables de notre société, en espérant que la bonne volonté de tous les acteurs s'y associe, aucun doute alors que 2017 sera profitable à tous !!!

Jean-Michel VICTOR

Modification de la réglementation du port...

Lors du dernier conseil portuaire, une modification a été apportée à l'article 21 du règlement du port. Quelques incompréhensions s'étaient glissées dans la rédaction précédente, lesquelles d'ailleurs avaient entraîné une certaine discussion entre le responsable du port et moi-même.

Voici donc ce qui a été modifié à propos de la validité d'occupation d'une place de port :

Jusque là, l'inoccupation d'une place durant un mois pouvait entraîner la suppression immédiate du droit d'amarrage, alors que dans le même temps, le paiement de l'amodiation s'effectuait pour l'année complète.

Cette anomalie a donc été remplacée par la formule suivante :

« L'usager d'un emplacement dans le port qui, sans raison jugée valable par le conseil portuaire, n'utilise pas sa place pendant un an, perdra sa place au profit du premier demandeur sur la liste d'attente »...

Cette modification se montre plus en phase avec la réalité me semble-t-il et j'apprécie qu'elle soit faite !

Ce nouveau texte a pris effet à partir de ce début d'année, du fait que le conseil municipal l'a validé tout dernièrement. Cela fait que l'application de l'annulation d'une amodiation payée pour l'année ne peut logiquement se faire qu'au terme de ladite année, échue.



**LES PHARES
SERVENT DE
RÉPÈRES AUX
MARINS POUR
MIEUX SITUER
LA TERRE.**

**FASSE AUSSI
QUE LES
TERRIENS S'Y
RÉFÈRENT
POUR MIEUX
VOIR ET
SERVIR
L'OcéAN !...**

Histoire d'un petit malentendu...

Après avoir compulsé la revue communale « Rivedoux-Pages » de fin 2016, j'ai été surpris de découvrir que notre association n'était pas mentionnée au même titre que d'autres, l'une d'entre elles paraissant pourtant deux fois sous des entités différentes.

De fait, je me suis adressé à la directrice de la rédaction de cette revue en lui posant cette question, je cite :

- Comment se fait-il que l'APPRP soit semble-t-il, la seule association à ne pas être listée dans la rubrique « vie associative », figurant sur les pages 22 et 23 de la revue communale de fin d'année ? Est-ce un simple oubli, ou alors, une raison particulière que nous ignorerions, fait-elle qu'il en soit ainsi ?

Voici la réponse obtenue de la part de Madame la Directrice de la rédaction, je cite :

« En réponse à votre question, notre sélection s'est faite sur la base suivante :

- L'association est-elle ouverte à un large public ? La vôtre, en l'occurrence, ne s'adresse qu'aux détenteurs de bateaux et pas forcément Rivedousais !
- L'association participe-t-elle aux fêtes dans le village ? En ce qui concerne l'APPRP, vous connaissez comme nous la réponse, elle est négative.

Au vu de ces paramètres, votre association, comme quelques autres, n'a pas trouvé sa place dans la rubrique citée. (Fin de citation)

Compte tenu de la forme humoristique des réponses ci-dessus, je profite donc de l'édition de notre petit journal pour répondre comme suit, ce support étant idéal pour exprimer courtoisement notre position.

Chère Madame :

Concernant votre première observation, étonné, je découvre que vous avez eu tout à loisir de compulsiver la liste des adhérents de notre association, laquelle, confiée aux services de la mairie, était prévue au départ pour servir seulement et spécifiquement à y ajouter le numéro d'inscription de chaque demandeur en attente d'une place de port, l'accord en ayant été formulé par Monsieur le Maire lors de notre dernière assemblée générale.

Vous prétendez que cette liste s'adresse exclusivement aux possesseurs de bateaux et affirmez également avoir découvert que nos adhérents n'étaient pas tous Rivedousais...

Désolé de vous le dire Madame, mais je crois que votre observation a été un peu trop rapide, superficielle peut-être :

Afin de rétablir la réalité, sachez qu'environ la moitié de nos adhérents ne possèdent pas de bateau, du fait qu'ils attendent la possibilité de devenir amodiataires pour en acquérir un ! (Consultez la liste d'attente, c'est vérifiable !)

D'autre part, concernant les soit disant « non Rivedousais » que vous citez, je me dois de vous préciser que la plupart de ces « étrangers », sont en réalité des enfants, parfois par alliance, de résidents Rivedousais, le qualificatif de Réthais nécessitant paraît-il toujours plusieurs générations d'ancienneté. Ainsi, les personnes désignées n'ont pas toujours un patronyme familial pour vous, mais vous y trouverez bon nombre de résidents secondaires, contribuables locaux connus pour s'acquitter des taxes émanant de leur propriété et pour y vivre ponctuellement, l'économie locale en bénéficiant !...

Quant à votre sympathique seconde observation, vous avez raison, notre discrétion est impardonnable et vous faites bien de vous interroger sur qui nous sommes et sur ce à quoi nous occupons accessoirement notre temps...

Pour information, l'APPRP vient, à votre insu peut-être, d'entrer dans sa quatorzième année d'existence. Nous éditons ce présent journal informatif deux fois par an et le mettons à disposition du public ; vous en avez notamment à disposition au secrétariat de la Mairie et chez divers commerçants. Nous l'expédions aussi à tous nos adhérents et pas seulement.

D'autre part, nous sommes fiers de vous informer de notre appartenance au titre de membre de droit, à l'URCAN, au FNPA et à l'UNAN-CM (Associations Réthaise pour la première, nationale pour la seconde et départementale pour la troisième). Cela nous permet de travailler ensemble et faire savoir par exemple jusqu'aux instances nationales les désirs et besoins locaux sur le plan marin pour notre commune et d'en défendre les intérêts.

Cela nous permet aussi de participer à freiner les dérives abusives de certains organismes ou associations d'apparence bienveillante, dont le but réel n'est pas aussi honorable ou aussi désintéressé qu'il n'y paraît, loin s'en faut ! Une simple observation de l'actualité marine locale, régionale et nationale suffit pour se faire une opinion sur ce sujet...

Nous avons aussi géré durant plus de deux années les corps morts communaux alors délabrés et que nous avons fait remettre en état pour un coût de presque six mille Euros. Ces finances ont été puisées exclusivement dans notre cagnotte du fait que nous n'avons jamais sollicité le moindre centime de subvention communale, ni de l'écotaxe d'ailleurs !...

Conjointement avec la municipalité, nous avons participé à l'étude de la rénovation de la digue, de la cale et du rempart de notre port. Nous avons également travaillé à l'objectif de l'installation des filières, à l'étude de création de zones de corps morts au large de notre côte Sud, la finalité étant reportée à plus tard pour des raisons obscures ; il faudra d'ailleurs certainement relancer ce projet sous peu si l'on en croit l'actualité sur les corps morts dits, illégaux ! (Voir page n° 5)

Nous participons au conseil portuaire afin d'aider au bon fonctionnement des amodiations et places sur filières, ainsi qu'aux tables rondes préfectorales sur le futur aménagement portuaire espéré, le déclenchement récent de ces dernières émanant notamment de l'un des nôtres, Mr le Maire pourra vous le confirmer !...

En clair, chère Madame, nous oeuvrons pour qu'à terme, Rivedoux rattrape la modernité des autres ports Réthais et pour que notre espace marin réponde ainsi, tant aux besoins de notre époque, qu'à la sécurité des amodiataires !

Voilà Madame, le résumé non exhaustif et jusqu'alors inavoué de nos inactions et pertes de temps...

Toutefois, nous admettons volontiers notre négligence coupable de ne pas organiser de loto ou de vide grenier, mais peut-être admettez-vous qu'en fait, cela sert favorablement les autres associations ayant besoin de proposer des activités festives, afin de collecter quelques fonds dont elles ont besoin pour fonctionner ! C'est notre façon de faire notre B-A...

Vous remerciant vivement, Madame la Directrice, pour l'attention que vous continuerez à nous témoigner je l'espère, soyez persuadée de notre détermination, afin que Rivedoux soit au plus tôt un village côtier modernisé et un lieu d'accueil encore plus apprécié du tourisme, atouts incontournables pour notre économie et la renommée locale !!!

Bilan des secours en mer :

Lors de la réunion du Comité Départemental de suivi de la Pêche Maritime de Loisir du 21 juin 2016, le CROSS révèle avoir recensé et coordonné 277 interventions durant l'année 2015, secours principalement liés à des pannes de moteur ou des échouements, le nombre d'accidents réels ne représentant heureusement qu'une infime partie de ceux-là.

Pour rappel, la DDTM organise chaque année des journées de sensibilisation sur la sécurité en mer. Il est toujours bon d'y participer !

Précisons aussi, encore et toujours, qu'une vigilance particulière du chef de bord est nécessaire pour veiller au bon état de l'embarcation, à la présence des éléments de sécurité nécessaires et qu'une veille particulièrement attentive doit y être apportée avant de prendre la mer !...

Concernant le coût des interventions de secours en mer :

La sécurité civile ne facture généralement pas ses interventions du fait qu'il s'agit de services publics. Hormis les secours apportés aux personnes considérées en situation de péril, celles de la SNSM sont facturées en fonction de la grille de tarifs déjà parue dans notre bulletin durant l'année 2016.



Image de départ des pêcheurs à pied vers le phare de Chauveau, un jour de grande marée durant l'été 2003.

Recensement des coquillages sur l'Estran :

Selon certaines sources bien informées, dont les organisateurs eux-mêmes (Compte rendu du Comité de Pêche Départemental du 21-06-2015, plus Photo et article parus dans l'hebdomadaire « Le Phare de Ré »), il est précisé que la dernière expertise technique effectuée sur l'estran de Rivedoux, a été réalisée par « une personne lambda, effectuant un service civique »... Sans remettre en doute un seul instant l'honnêteté et la volonté de bien faire de ladite personne, comment ne pas s'interroger de la bonne fin d'une telle intervention qui consiste à identifier, dénombrer, mesurer et peser les coquillages et crustacés récoltés sur une surface restreinte définie, afin d'en transmettre les résultats aux autorités maritimes ? Comment ne pas être interrogatif quand on sait que ce genre « d'expertise », sert de référence aux autorités concernées pour tolérer ou interdire la pêche de loisir pratiquée sur l'estran, notamment par la plupart des estivants venant à Rivedoux avec pour principal pôle d'intérêt, les loisirs qu'offre l'Océan ?...

Régression des populations de Maigres :

Certaines associations dont nous dépendons, déplorent un manque de discussion pour la préservation de cette espèce. Elles souhaitent une harmonisation entre pêche de loisir et professionnelle et dénoncent une pratique contestable entre navires (exemple connu : Surplus de pêche ramené par un autre navire)...

Bien qu'une taille minimale des prises soit instituée depuis maintenant quatre années, l'intensité de la pêche du maigre, y compris en période de reproduction (!), fait que l'espèce régresse en nombre depuis désormais dix années. Ce phénomène inquiétant, est également constaté sur l'ensemble des autres espèces de poissons, impact dont est directement accusée la pêche dite pélagique. La diminution des prises est désormais estimée à moins 40% par la filière de la pêche professionnelle...

Compte tenu du nombre de contrôles effectués auprès des adeptes de la pêche loisir par les autorités maritimes, il est largement démontré que la plupart des plaisanciers respectent intégralement les règles instituées depuis déjà des années, ce qu'il faut évidemment poursuivre.

Nouvel épisode à propos de la pêche au Bar :

Une association connue de la pêche de loisir en mer, est intervenue pour demander au ministre concerné d'agir auprès des instances Européennes, ceci afin de restreindre la pêche au bar dans le Golfe de Gascogne et de faire appliquer les contraintes déjà en vigueur au Nord du 48^{ème} parallèle, soit à partir de la Bretagne Nord.

Ainsi, la pêche au bar pourrait bientôt être interdite, notamment de janvier à juin et concernant le reste de l'année, le nombre de prises serait réduit à un seul bar par jour et par pêcheur amateur, les professionnels n'étant pas concernés...

Petit progrès concernant la pêche professionnelle, la taille minimale des prises passerait de 36 à 38 centimètres, ce qui ne changera probablement pas le problème, la taille du bar de reproduction étant estimée à 42 cm au moins. C'est d'ailleurs la taille minimale exigée pour les pêcheurs amateurs...

Un autre souhait relevant à notre avis du bon sens et auquel nous pourrions nous associer, est formulé : L'institution de la protection des frayères et l'interdiction de toute pêche du bar durant la période de reproduction. Affaire à suivre...

Liste d'attente pour les places de port :

L'ensemble des membres présents lors de notre dernière assemblée générale, se souviennent et ont apprécié l'intervention de notre Maire, venu nous rejoindre pour nous exposer les actions et projets communaux concernant notre environnement marin. Après lui avoir signifié que la Mairie refusait de communiquer la liste des inscrits désirant obtenir une amodiation dans notre port communal, il a consenti à nous permettre de communiquer au secrétariat, la liste des adhérents de l'APPRP, afin de permettre de nous y indiquer le rang d'ordre de chacun d'entre eux. .../...

Cette liste qui datait d'une année antérieure, a été déposée fin juin. De fait, elle n'a pas convenu au responsable du port, vu qu'elle comptait plus d'adhérents que le nombre de ceux à jour de leur cotisation à la date de notre AG... La logique aurait pourtant voulu que tous les adhérents listés par l'APPRP soient considérés au même niveau, beaucoup d'entre eux n'apparaissant pas au jour de notre AG, du fait qu'ils profitent de leurs vacances d'été sur place pour verser leur obole ! Nous allons donc présenter la liste actualisée de 2016 dès ce mois-ci et ferons pour que notre Maire en soit informé...

Évolution de notre littoral à travers les âges...

Dessin du golfe du Poitou et de ses nombreuses Iles, voici à peu près 2 000 ans...

Il y environ 15 000 ans, en pleine période glaciaire, le niveau de la mer était inférieur d'une centaine de mètres par rapport à son niveau actuel. Déjà visitée par les hommes et notamment des chasseurs, notre terroir insulaire actuel n'était alors pas une Ile. Il faisait partie intégrante du continent. Le rivage le plus proche se situait alors à 150 km en direction de l'Ouest !

Les animaux vivant alors sur ce territoire et que les chasseurs abattaient pour se nourrir, sont disparus depuis déjà longtemps. La présence jadis d'animaux de grande taille en ces lieux est aujourd'hui démontrée par notamment la découverte aux Portes, d'un fémur de Mamouth vieux de 15 000 à 50 000 ans, puis d'un os d'Auroch vieux d'environ 7 500 ans (l'Auroch étant l'ancêtre sauvage de nos bovins)...



Mouillages illégaux sur la sellette...

Un article paru dans le journal Sud-Ouest du 26 décembre, fait écho de l'exigence de l'état concernant l'obligation d'ici 2018 de supprimer tous les corps morts dits « sauvages » présents sur notre littoral, sous peine de verbalisation pouvant aller jusqu'à 1 500 Euros par infraction constatée.

Il y est également affirmé qu'à partir du début de l'année limite citée, la règle sera la tolérance zéro!... L'article précise aussi que la charge d'organiser des zones de mouillages revient aux communes du littoral. Le « CAUE », (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Charente Maritime), dit à propos des fraudeurs, je cite : « regretter l'indifférence affichée par l'administration » !...

Comment comprendre réellement ce que veut l'administration, alors que Rivedoux avait présenté à grands frais, un projet complet pour créer deux zones officielles de corps morts au large de la plage Sud ?

Ce projet a été refusé pour de futiles motifs que nous avons ouvertement contestés à l'époque. À propos du projet Rivedousais cité, Sud-Ouest mentionne comme suit : « Une première mouture d'aménagement a été **retoquée** par les services de l'état pour une histoire d'alignement »... Comprenez plutôt : Refus d'office !!!

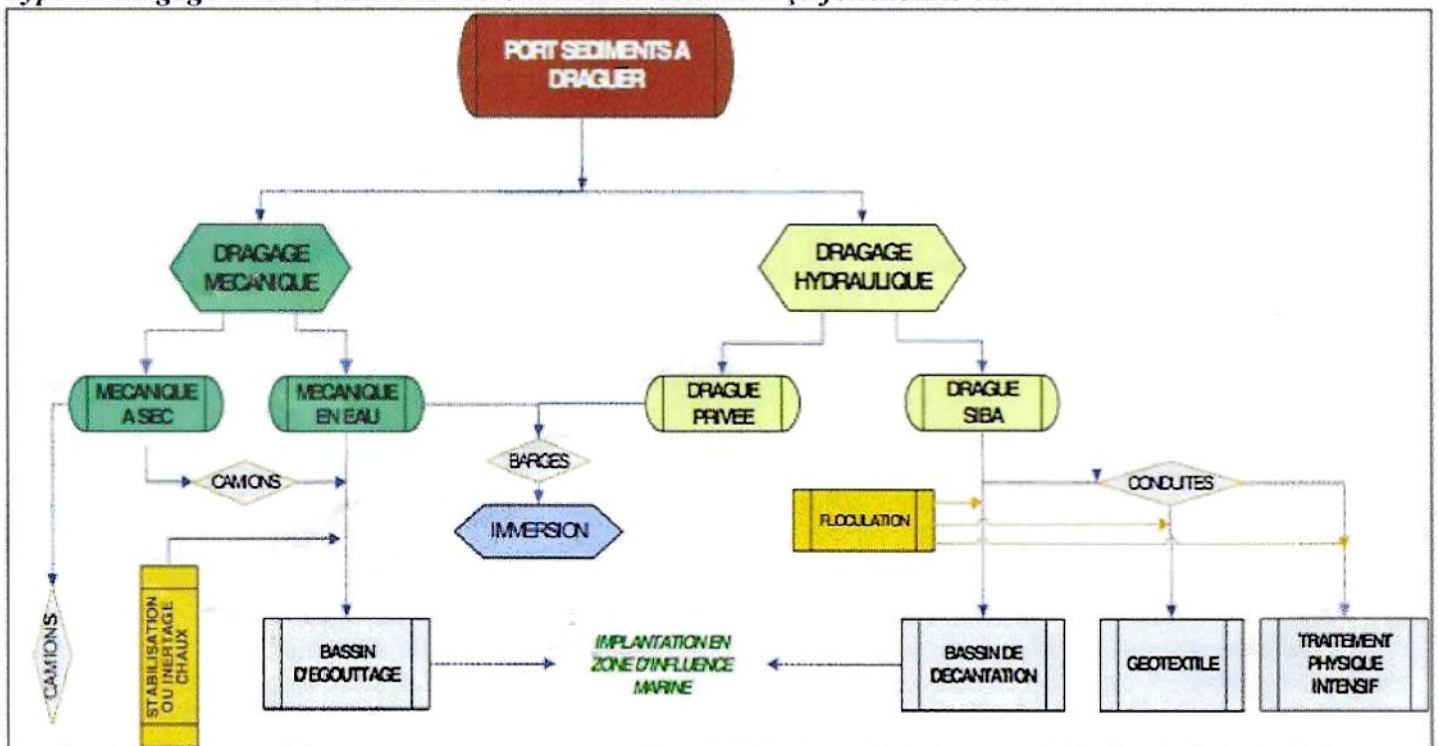
Rappelons qu'en 2011, un comptage avait été effectué par la communauté de communes de l'Île de Ré. Pas moins de 865 mouillages avaient été dénombrés ! Le résultat de ce comptage a été réalisé pour le SMVM (Schéma de mise en valeur de la mer) et pour l'intégrer au SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'Île de Ré. Il a alors été question de régulariser la situation en créant 850 mouillages officiels, mais, « hors zones à gros enjeu environnemental ». À ce propos, voilà qui a dernièrement obligé la commune de Saint-Clément à dévier le tracé du chenal d'accès aux 45 bouées qu'ils vont très bientôt installer, ce, en raison de « **hermelles** », qui seraient en quelque sorte une espèce de vers marins !... Réflexion faite, c'est probablement de l'humour...

DRAGAGE DES PORTS

Lors de la demande d'autorisation de draguer un port comme le nôtre, certaines conditions sont imposées par l'administration, telle l'analyse des vases à prélever. Voici les raisons de ces exigences, sachant que la toute dernière analyse concernant le port de Rivedoux, ne montre aucun excès des polluants listés ci-dessous.

CONTAMINANT	SOURCE	TOXICITE
CONTAMINANTS METALLIQUES		
Arsenic (As)	Combustion du charbon, émissions atmosphériques industrielles	Accumulé par les micro-algues, poissons, mollusques. Toxicité sur consommateur humain non définie
Cadmium (Cd)	Emissions atmosphériques par activités métallurgiques et incinération des déchets	Bio-accumulation dans la chaîne alimentaire Toxique pour le consommateur humain
Chrome (Cr)	Industries métallurgiques ou chimiques Véhiculé par les fleuves	Anomalie du développement larvaire des bivalves
Cuivre (Cu)	Industries électriques, véhiculé par les fleuves Matière active des peintures marines antisalissures (Cu ₂ O)	Inhibition de croissance du phytoplancton
Mercure (Hg)	Incinération du charbon / des déchets Traitement des minerais non ferreux Piles et batteries	Forte bio-accumulation et danger pour le consommateur humain
Nickel (Ni)	Combustion d'énergies fossiles Production de métaux non ferreux	Anomalies de développement larvaire
Plomb (Pb)	Carburants Combustions de déchets	Bio-accumulation. Anomalies de développement des bivalves
Zinc (Zn)	Peintures anticorrosion / Industries métallurgiques Combustion du charbon et du bois	Toxicité relative
CONTAMINANTS ORGANIQUES		
Polychlorobiphényles (PCB)	Transformateurs électriques, Peintures, encres, apprêts	Bio-accumulés Effets cancérogènes
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Combustion de charbon et pétroles Pertes lors du transport de ces matières	Effets cancérogène et mutagène
Le Tributylétain (TBT)	Re-largué par les peintures antisalissures des navires de plus de 25 m, interdite pour les navires < 25 m (remplacés par peintures au Cu)	Très toxiques pour les mollusques (stérilisation des femelles) à des concentrations faibles. Imposex au-delà de 1 ng / L et anomalies de la calcification de l'huître creuse au-delà de 2 ng/L.

Type de dragage et traitement des vases extraites. Comment ça fonctionne ?...



À toutes fins utiles, voici ce que propose l'URCAN afin de permettre à la SNSM de récolter des fonds. Libre à chacun de participer ou pas à cette sortie en mer. Notre association ne donnera aucune consigne, du fait que nous sommes toujours en attente d'une explication, quant à notre mise à l'écart lors de la fête annuelle de la SNSM organisée à Rivedoux en 2014...

Pour ceux qui souhaitent s'inscrire et participer à cette manifestation, voir les informations ci-dessous...

URCAN
Union Rétaise des Clubs et Associations Nautiques



Association
des Usagers
du Port
d'Ars en Ré



Club Nautique
des Portes
en Ré



Association
des Amis
du Port de Loix



Association
des Usagers
du Port
de La Flotte



Association
des Amis
du Gaisil



Association
de la Plaisance
et du Port de
Rivedoux-Plage



Club Nautique
de La Flotte



Yacht Club
de Saint Martin



Club Nautique
d'Ars en Ré



Association
des Usagers
et Plaisanciers
de la Pointe
du Groin



Cercle Nautique
Martinais



Lundi
11 Septembre
2017

**L'URCAN avec les Clubs
et Associations Nautiques
soutiennent la SNSM de l'île de Ré**

Soirée exceptionnelle sur le catamaran Océane IV des Croisières inter-îles.

Le 11 septembre 2017 entre 18 heures et 23 heures.

Navigation dans le Pertuis Breton.

Cocktail-dinatoire à bord pendant la navigation.

Programme de la soirée :

- Embarquement : à partir de 18h 00
- Boutique SNSM sur le Quai : avant et pendant l'embarquement
- Départ de St Martin : vers 19h 00
- Navigation dans le Pertuis Breton, les Baleineaux, au large de St Clément, peut-être le tour de l'île de Ré selon la météo
- Retour à St Martin : vers 23h 00

Tarif : 30€ par personne

Le nombre de places est limité.

Réservations à faire au plus tard le **31/07/2017** auprès :

- des Présidents des Clubs et Associations Nautiques
- de la SNSM : jeanluc.dupeux@sfr.fr
- du Président de l'URCAN : regis.baudonniere@sfr.fr





Véhicules de 8 et 33 places
Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX - ILE DE RÉ
 www.revoyages.fr - Mail : revooyages@bbox.fr
 sur réservation au 06 68 94 21 06

les Viviers Dégustations et Restauration en *Ré*



Salle avec vue mer

Terrasse avec vue sur nos viviers

MENUS à partir de 24 €
 Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche
17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :
Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64

Pour 20 € seulement, rejoignez l'APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...

Bordereau de souscription : NOM.....Prénom.....

Adresse.....

CP..... Ville.....

Établir votre chèque à l'ordre de : « APPRP, Rivedoux-Plage 17 », joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à l'adresse suivante :

APPRP, 269 rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX PLAGE